

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA)

**Était absent excusé** :

Monsieur DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/105

**Objet : Transfert de la crèche Les Moussaillons au quartier de la Violette - Aide au démarrage en faveur de l'Envol**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient d'être sollicité par le Président de l'association l'Envol pour une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une aide au déménagement de la structure de la crèche Les Moussaillons.

La crèche Les Moussaillons est actuellement hébergée dans des locaux privés obsolètes. La Protection Maternelle et Infantile (PMI) renouvelle annuellement l'agrément de l'association dans la mesure où il existe un projet de déménagement sur la zone de la Violette.

Ce projet est en passe de se finaliser avec ADN Patrimoine qui a consenti de louer à l'association un local « nu » d'une surface à aménager de 324 m<sup>2</sup> pour 33 agréments (30 agréments Mairie et 3 agréments pour le secteur privé).

L'aménagement et le transfert du 30 rue d'Antibes à la zone de la Violette est à la charge de l'association L'Envol et représente un coût de 390 265 € subventionné en partie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit 229 200 € et en partie par le Conseil Départemental, soit 73 260 €

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le - 8 NOV. 2018

ID : 031-213105612-20181108-D2018\_105-DE

Cependant, pour le reste à charge, l'association a besoin d'une subvention complémentaire afin de concrétiser cet aménagement ; L'association finançant cet aménagement à hauteur de 22 805 €.

Dans ce contexte, Monsieur Le Président de l'association L'Envol sollicite une aide exceptionnelle de

- 30 000 euros au titre de l'année 2018
- 35 000 euros au titre de l'année 2019 : M. le Maire proposera une délibération en ce sens au début de l'année 2019.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle, à l'association L'Envol, déclinée comme suit :

- 30 000 euros au titre de l'année 2018

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

Moins 1 abstention (M.NICOLAS COSTES)

- D'attribuer une subvention exceptionnelle, à l'association L'Envol, déclinée comme suit : 30 000 euros au titre de l'année 2018.

- Transmis le - 8 NOV. 2018  
- Affiché le - 8 NOV. 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

